



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
PORTO-VECCHIO

N° 19/075/F

SÉANCE DU 31 JUILLET 2019

OBJET : FINANCES

Budget Assainissement Exercice 2019 – Décision modificative budgétaire n° 1.

L'an deux mille dix-neuf, le trente et un du mois de juillet à 9 h 00, le Conseil Municipal de la Commune de PORTO-VECCHIO, régulièrement convoqué le 23 juillet 2019 s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Georges MELA, Maire.

Etaient présents : Georges MELA ; Marie-Antoinette CUCCHI ; Joseph TAFANI ; Gaby BIANCARELLI ; Michel DALLA SANTA ; Véronique MAGLIOLO ; Jean-Michel SAULI ; Marie-Noëlle NICOLAÏ ; Florence VALLI ; Xavière MERCURI ; Armand PAPI ; Antoine ACQUATELLA ; Sylvie ROSSI ; Patrice BORNEA ; Jacqueline BARTOLI ; Joëlle DA FONTE ; Vanessa GIORGI ; Jean-Baptiste SANTINI ; Jean-Marc ANDREANI ; Jeanne STROMBONI ; Marielle DELHOM.

Absents : Jean-Baptiste LUCCHETTI ; Jean-François GIRASCHI ; Sylvie CASANOVA ; Jean-Marie SANTONI ; Noëlle SANTONI ; Pierre-Paul NICOLAÏ ; Léa MARIANI ; Gérard CESARI ; Didier REY ; Nathalie APOSTOLATOS ; Jean-Christophe ANGELINI ; Fabien LANDRON.

Avaient donné procuration : Jean-François GIRASCHI à Marie-Noëlle NICOLAÏ ; Noëlle SANTONI à Jacqueline BARTOLI ; Léa MARIANI à Xavière MERCURI ; Jean-Christophe ANGELINI à Jeanne STROMBONI.

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

Madame Joëlle DA FONTE ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Le Maire soumet au conseil municipal le rapport suivant.

Il est rappelé que le Budget Primitif de l'année 2019 a été adopté par l'assemblée délibérante le 11 avril 2019.

Dans le cadre de la reconstitution de l'actif immobilisé et afin de permettre les opérations d'ordres budgétaires liées aux amortissements, il convient d'effectuer un virement de crédit comme suit :

Crédits à réduire en dépenses					
Sens	Section	Chapitre	Article	Objet	Montant
<i>Dépenses</i>	<i>Investissement</i>	<i>021</i>	<i>21532</i>	<i>Réseaux assainissement</i>	<i>-313 399.00€</i>
TOTAL					-313 399.00€

Crédits à ouvrir en dépenses					
Sens	Section	Chapitre	Article	Objet	Montant
<i>Dépenses</i>	<i>Investissement</i>	<i>041</i>	<i>21532</i>	<i>Réseaux assainissement</i>	<i>+313 399.00€</i>
TOTAL					+313 399.00€

Il est précisé que cette modification n'a pas d'impact sur l'équilibre budgétaire du budget de l'assainissement.

Le Conseil Municipal,

Où le rapport ci-dessus,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le budget primitif 2019 adopté le 11 avril 2019,

Vu l'avis favorable de la commission des Finances, de l'Administration Générale, du Personnel et des Services Publics Industriels et Commerciaux du 29 juillet 2019,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

ARTICLE UNIQUE : d'adopter la décision modificative budgétaire n° 1 pour le budget de l'assainissement pour l'exercice 2019, telle qu'indiquée dans le tableau ci-dessus.

La présente proposition mise aux voix est adoptée :

Nombre de membres en exercice	33
Nombre de membres présents	21
Nombre de procurations	4
Nombre de suffrages exprimés	25
Votes : pour	
dont procurations	
contre	
dont procurations	
abstention	
dont procurations	
unanimité	X

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME,
LE MAIRE,

